

ÉPARTEMENT
de la
Seine-Maritime
ARRONDISSEMENT
Le Havre
CANTON
Rouen

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de _____.



Extrait du Répertoire des Délibérations du Conseil Municipal

Séance 4

Heft 1957. 195

195

OBJET :
Visite touristique.
Visitation de la
ville.

NOMBRE
de
électeurs municipaux
pris part au vote :
63062

Étaient présents : MM. BOURGEOIS, DUMAS, JAM, SINGET, RICHTER,
SOMMELIER, TROUSSEAU, VILLE, VITTORE, VILLEBOIS,
VOLTAIRE, VILLEBOIS, VILLEBOIS, VILLEBOIS, VILLEBOIS,
VILLEBOIS, VILLEBOIS, VILLEBOIS, VILLEBOIS, VILLEBOIS.

DATE
Affichage, à la porte
mairie, du compte
de la séance :

Representatives Present Excused
Absents: MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. _____, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

M. le Président signale que le lendemain le Comité de la Côte de Beauté se réunira. Il y aura question des moyens de publicité dont ce Comité disposera.

Il fut admis, il y a plusieurs mois, que chaque commune participerait aux frais à raison de 50 francs par habitant, et un circuit suffisant fut inscrit au budget de la ville. M. le Président pense, avec la Commission des Finances qu'on pourraut, au moins pour cette année, limiter la dépense à 25 francs par habitant. Un long débat s'engage sur les personnalités du Comité et surtout sur l'utilité de la publicité.

Le Bourguignon, estime que la publicité doit être

M. le Président et M. Gistelau reconnaissent la valeur des arguments de M. Bourdeille, mais ils estiment que la publicité ne produit ses effets qu'après plusieurs années d'efforts. M. le Maire cite l'exemple de la Suède qui, par une propagande intelligente et persévérente a développé considérablement son industrie touristique. C'est pourquoi, il faut dès maintenant établir des projets bien étudiés par des personnes compétentes. Finalement, le Conseil vote une participation de 25 francs par habitant afin de donner au comité de la Côte de Beauté les moyens de commencer à travailler.

M. Papessu pense que la prospérité de la station devrait aussi de l'efflux des familles appartenant aux classes moyennes et il demande que la ville organise des terrains qui recevront les campeurs.

M. le Président se déclare tout acquis à cette idée, et il demande à chacun de participer à la recherche de terrains susceptibles de convenir aux campeurs sans nuire à l'esthétique de la ville.

APPROUVE,

LA ROCHELLE, le 24/07/1953

LE PREFET,



R. H. May

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

Le vote a eu lieu au
tin public, établir à
site la désignation de
vote [Art. 51 de la loi
avril 1884].

entionner à la suite
use qui les empêchés
igner (Art. 57 de la loi
incipale).

N'ont pas signé : MM.